

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Le **jeudi 3 juillet 2025 à 14h30**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.Régulièrement convoqué
le 24/06/2025*Faisant suite à l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 17 juin 2025, régulièrement convoquée le 11/06/2025, la présente séance s'est tenue sans condition de quorum.*La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté Messieurs Christophe PILCH, 2^e vice-président et Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.Objet : Décision
modificative n°1
Exercice 2025 – Budget
principal M43 (Point 4)Titulaire(s) présent(s)*CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Christophe PILCH CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Daniel KRUSZKA.*Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER**CAHC : ; M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Philippe KEMEL**CALL : M. Pierre CHÉRET ; Mme Martine CHWICKO.*RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :

20

Nombre de titulaires
présents :

6

Nombre de suppléants
présents :

1

Nombre de suppléants
votants :

1

Pouvoir(s) :

2

Nombre total de
votants :

9

Suppléant(s) présent(s)*CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ**CAHC :**CALL :*Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)*CABBALR : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Bertrand LELEU ; M. Jacques SWITALSKI ;**CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Bernard DELIERS M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT**CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI*Suppléances : M. Pierre CHERET a donné pouvoir à M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à M. Christophe PILCH ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaetan VERDOUCK.Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception du
contrôle de légalité

Le : 04/07/2025

Publication

Le : 04/07/2025

Certifié exécutoire

Le : 04/07/2025

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget annexe M43

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;

Vu la délibération n°2024/17/CS du comité syndical d'Artois Mobilités du 4 avril 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe selon la nomenclature comptable M43 ;

Considérant la nécessité de réviser les crédits inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections d'exploitation et d'investissement ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : VOTE les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 9

Contre : 0

Fait et délibéré le 03 juillet 2025

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

